

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 24 juin 2022

\*\*\*

### Délibération 2022\_06\_23

\*\*\*



**Objet :** Demandes de subvention auprès de l'Etat (MEDDE) et du FEDER pour le programme Natura 2000 pour la période du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2024

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, à neuf heures et trente minutes, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du seize juin deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

#### Étaient présents : 4 (pour 10 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (4 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix).

#### Absents représentés : 1 (pour 1 voix)

M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) à M. Jacques MONCORGER.

#### Absents excusés

M. Christophe DOUGÉ.

#### Assistaient également :

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; Mme Véronique MERLET (Assistante administrative - comptable).

**Nombre de votants :** 5 (dont 1 pouvoirs) pour un total de 11 voix.

**Secrétaire de séance :** xx

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin de couvrir les dépenses relatives aux missions d'animation et à la prestation de suivi du site Natura 2000 une subvention est demandée à l'Etat et au FEDER. Cette demande couvre un montant global de 170 667,37€ pour la période du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2024.

Le plan de financement est récapitulé ci-dessous.

Opération	Montant de la demande de financement	Plan de financement	
		MEDDE (50 %)	FEDER (50 %)
Période du 1 <sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2024	170 667,37€ TTC	85 330,18€ TTC	85 330,18€ TTC

*Après en avoir délibéré,  
le comité syndical (collège Goulaine-Divatte) à l'unanimité*

- **Approuve** le plan de financement.
- **Autorise** le Président ou du Vice-Président à la GEMAPI à effectuer toutes les démarches nécessaires.
- **Autorise** le Président ou du Vice-Président à la GEMAPI à réaliser les demandes de subventions correspondantes auprès du MEDDE et du FEDER.

Fait à Vertou, le 24 juin 2022

Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON

